

LES 82 ENGAGEMENTS DES ASSISES TERRITORIALES

Les 2196 propositions formulées par les Auvergnats au cours des Assises territoriales ont été examinées l'une après l'autre. Un travail qui a permis d'élaborer des engagements concrets pour changer le visage de l'Auvergne.

Engagement n°1

Nous aurons un programme spécifique de prospection et d'accueil à destination de nouvelles populations. Pour cela, une plate-forme sera créée au sein de l'Agence régionale de développement avec pour objectif l'élaboration et la mise en œuvre de nouvelles stratégies de prospection, en particulier dans le domaine de l'économie, de l'agriculture, de la recherche et de l'université.

Engagement n°2

Les démarches des nouveaux arrivants pour leur installation seront simplifiées : la Région Auvergne coordonnera les capacités d'accueil des communes ainsi que les offres d'activités et de services. L'amélioration de l'habitat, élément essentiel pour de bonnes conditions d'accueil, sera privilégiée. Un accompagnement sera proposé aux conjoints des cadres recrutés dans des entreprises auvergnates.

Engagement n°3

Les porteurs de projets bénéficieront d'un nouveau réseau d'accompagnement avec suivi personnalisé. Pour simplifier leurs démarches administratives, nous engagerons une concertation avec les partenaires publics et proposerons, par exemple, l'expérimentation d'un guichet unique.

Engagement n°4

Des actions de formation et de sensibilisation à l'accueil seront proposées, d'ici 5 ans, à tous les élus et à tous les acteurs touristiques de la région.

Engagement n°5

Nous donnerons des bourses de formation à tous ceux qui, venant d'autres régions ou de l'étranger, souhaitent se former en Auvergne dans des domaines spécifiques, comme l'hôtellerie, la restauration, le bâtiment, etc.

Engagement n°6

Nous mènerons dans les grandes écoles et les universités européennes des actions de promotion de notre enseignement supérieur et de notre recherche, afin de leur donner une plus grande visibilité à l'étranger.

Engagement n°7

L'accueil des chercheurs et des étudiants étrangers sera renforcé.

Engagement n°8

Nous avons décidé de négocier avec l'Union européenne et l'État un plan de développement pour le massif central. Notre objectif est de changer le visage de l'Auvergne, de casser la spirale du déclin démographique et du vieillissement de notre population. Cette action doit s'inscrire dans le cadre de la solidarité nationale et européenne.

Engagement n°9

L'interrégionalité sera développée. Les coopérations entre les régions du massif central sur des projets européens et internationaux seront favorisées.

Engagement n° 10

Nous installerons une antenne commune Auvergne/Centre/Limousin à Bruxelles pour défendre et promouvoir les dossiers du Massif central et de notre région. Ainsi pourrons-nous mieux accéder aux financements européens et internationaux.

Engagement n° 11

Nous encouragerons les échanges internationaux des jeunes : un forum annuel permettra de sensibiliser les jeunes Auvergnats aux enjeux de la solidarité internationale ; les jeunes porteurs de projet seront aidés ; un appel à projets de coopération internationale sera lancé en direction des associations d'éducation populaire ; une plate-forme régionale rassemblera toutes les associations de jeunes œuvrant pour la solidarité internationale ; enfin, nous favoriserons l'insertion des jeunes par des chantiers d'insertion à l'international.

Engagement n° 12

Nous participerons à la construction d'un lycée international public en Auvergne.

Engagement n° 13

Les apprentis, les lycéens et les étudiants auvergnats seront aidés dans leurs déplacements à l'international. Le développement de bourses post-doctorat facilitera les échanges de jeunes chercheurs.

Engagement n° 14

Le dialogue interculturel et intergénérationnel fondé sur les valeurs de paix, de laïcité et de tolérance mutuelle sera privilégié en Auvergne.

Engagement n° 15

Des actions de coopération à l'international seront lancées, notamment avec la Roumanie, la Chine, la Bosnie-Herzégovine, le Portugal, le Mali et Madagascar.
Nous créerons un pôle de formation et d'intervention sur les questions de l'eau en direction des pays du Sud.

Engagement n° 16

La mise en place d'une politique forte et cohérente de communication afin de promouvoir une image de l'Auvergne fondée sur les valeurs de solidarité, d'innovation, de dynamisme et d'authenticité.

Engagement n° 17

Les activités physiques de pleine nature, de bien-être et le thermoludisme seront valorisés au cœur de toutes les campagnes de communication touristiques pour donner plus de force à la destination Auvergne. Nous conduirons des actions communes avec les régions voisines pour asseoir la notoriété du Massif central et affirmer son image de tourisme vert à l'échelle européenne.

Engagement n° 18

De promouvoir la destination Auvergne dans la presse internationale en menant des actions d'information ciblées. Nous inviterons les journalistes étrangers dans notre région pour qu'ils aient une image de l'Auvergne plus proche de la réalité.

Engagement n° 19

La création d'un magazine pour mieux faire connaître l'Auvergne aux Auvergnats, afin qu'ils deviennent de véritables ambassadeurs de leur région. Ce nouveau magazine de la Région sera aussi la passerelle, le lien entre tous les Auvergnats, du Cantal à l'Allier, de la Haute-Loire au Puy-de-Dôme.

Engagement n° 20

De donner la priorité à la création d'emplois non délocalisables, dans des secteurs tels que les services à la personne, les services aux entreprises, le tourisme et les activités innovantes. Nous soutiendrons les filières prioritaires comme l'agriculture (notamment par une politique foncière), la forêt, l'agroalimentaire, la mécanique et l'aéronautique. Nous encouragerons les projets de pluriactivités (commerce, agriculture, tourisme...) pour maintenir en milieu rural les services et les emplois.

Engagement n° 21

Un « plan auvergnat » pour la création et la transmission d'entreprises sera élaboré dès cette année. Nous essaierons de mobiliser l'épargne locale et de stimuler l'immobilier d'entreprise. Pour encourager à la création d'entreprise, des modules seront introduits dans les formations financées par la Région et les systèmes de tutorat seront encouragés.

Engagement n° 22

Le mouvement associatif sera soutenu, grâce à la création d'emplois tremplin.

Engagement n° 23

Les sociétés coopératives de production (Scop), les entreprises d'insertion par l'économie et les ateliers protégés auront droit aux aides de la Région, dans le cadre d'un plan dédié à l'économie sociale et solidaire.

Engagement n° 24

Nous allons faire de la qualité l'image de marque de l'Auvergne. La qualité sera au cœur de toutes nos actions, de notre développement économique, notamment dans le domaine de l'agriculture, de l'agroalimentaire et du tourisme.

Engagement n° 25

De doubler le budget régional consacré à l'agriculture biologique. Nous pourrions ainsi accompagner les conversions d'agriculteurs et structurer la filière biologique en Auvergne. Cet effort sera également dirigé en direction des consommateurs et des citoyens : des menus bio seront servis dans les cantines des lycées auvergnats pour sensibiliser les jeunes.

Engagement n° 26

Nous favoriserons la mise en place et le développement de la filière bois, en privilégiant les investissements destinés à adapter notre production aux marchés internationaux.

Parallèlement, un plan stratégique de développement de la filière bois à l'échelle du Massif central et décliné aux niveaux régional, départemental et local sera élaboré. Dans ce nouveau plan, s'inscrivent : la création d'une filière bois énergie, en particulier dans tous les lycées de la région, pour utiliser les déchets de bois ; l'usage du bois sera valorisé dans l'ensemble des constructions, notamment dans celles de la Région ; enfin, nous développerons les formations aux métiers du bois pour favoriser la création d'emplois durables dans une filière mieux organisée et reconnue.

Engagement n° 27

Nous encourageons le développement et la structuration d'un tourisme respectueux de son environnement (tourisme vert, social et thermoludisme) par : la création d'une agence de voyage régionale voire interrégionale pour valoriser tous les produits touristiques de l'Auvergne et coordonner toutes les actions touristiques en Auvergne ; l'amélioration et le développement des équipements tant d'hébergement que de loisir ; l'émergence de pôles touristiques ; la professionnalisation des prestataires touristiques ; une fréquentation touristique mieux gérée dans le temps ; des campagnes de promotion. De plus, nous généraliserons les dispositifs d'évaluation pour que l'investissement touristique soit au service de l'économie et de l'emploi en Auvergne.

Engagement n° 28

Les groupements d'employeurs seront encouragés afin d'améliorer l'accueil, la formation et l'emploi des saisonniers du tourisme.

Engagement n° 29

Une augmentation importante du budget consacré à la politique de l'énergie, laquelle intégrera à la fois la maîtrise de la consommation énergétique et le développement des énergies renouvelables.

Engagement n° 30

La mise en œuvre d'un Agenda 21 en Auvergne. L'Agenda 21 est une stratégie à l'échelle mondiale de mise en place d'un développement durable et responsable. Ainsi, notre action et nos choix se feront sur les principes de l'équité sociale, de l'équilibre du territoire, de la transversalité, de la rationalité économique et du principe de précaution et de réversibilité. Les actions de sensibilisation à l'environnement seront encouragées.

Engagement n° 31

De lancer une grande politique de l'eau en Auvergne, avec une contractualisation avec les agences de bassins sur les enjeux de qualité de l'eau.

Engagement n° 32

Nous valoriserons le patrimoine naturel et nos paysages en nous appuyant sur les parcs naturels régionaux et le Conservatoire botanique national du Massif central, qui ont une capacité d'innovation et d'expérimentation de nouveaux modèles de développement.

Engagement n° 33

Nous serons exemplaires dans la construction de bâtiments à Haute qualité environnementale. Les chartes paysagères et architecturales deviendront un élément incontournable pour l'attribution des aides de la Région.

Engagement n° 34

Pour développer les activités physiques de pleine nature et de découverte, nous donnerons la priorité aux équipements de loisirs, comme les pistes cyclables, les piscines...

Engagement n° 35

L'aménagement de grands espaces verts le long de la rivière Allier.

Engagement n° 36

De créer spécialement une Direction du cadre de vie et du développement durable. Sa mission sera de structurer une offre culturelle de proximité en liaison avec tous les partenaires (culture, jeunesse et sport, tourisme...). Cette direction coordonnera aussi les événements d'envergure capables d'affirmer notre identité régionale et notre renommée nationale et internationale.

Engagement n° 37

Nous soutiendrons les volets culturels des contrats de territoire. Nous œuvrerons pour la réduction des inégalités territoriales d'accès à la culture par une aide à la modernisation des salles de cinéma, par le développement du cinéma itinérant et par la consolidation du réseau de diffuseurs et de créateurs. Enfin, nous mettrons en place un réseau régional de résidences d'artistes.

Engagement n° 38

Nous développerons l'image, les musiques actuelles et le théâtre de rue, qui sont en Auvergne des pôles d'excellence.

Engagement n° 39

Des conventions triennales seront signées avec les associations et les institutions culturelles pour leur permettre de développer leurs actions sur la durée. Cet engagement permettra d'apporter un soutien durable aux festivals emblématiques et aux circuits culturels itinérants. Il se traduira par des contrats d'objectifs pour les associations, dans les domaines de la diffusion, de l'éducation artistique et de la recherche de nouveaux publics.

Engagement n° 40

Nous apporterons un soutien accru à la mise en valeur des richesses du patrimoine auvergnat.

Engagement n° 41

La mise en place d'un programme d'animations estivales pour valoriser notre identité culturelle.

Engagement n° 42

D'aider les pôles d'excellence auvergnats à se structurer en favorisant les partenariats entre les entreprises (mécanique, aéronautique, biogénétique, agroalimentaire...), les centres de recherche, les universités, les collectivités et les chambres consulaires. Toutes ces actions seront mises en œuvre dans le cadre d'un schéma de développement économique régional.

Engagement n° 43

D'aider en priorité les projets communs aux universités, aux grands organismes de recherche et aux grandes écoles. Nous harmoniserons nos pratiques de soutien à l'enseignement supérieur avec celles des autres régions du Massif central, pour développer une offre cohérente aux étudiants.

Engagement n° 44

De conforter les antennes universitaires existantes à partir d'offres de formation spécifiques.

Engagement n° 45

De promouvoir le pôle universitaire auvergnat à l'international par le rapprochement de nos deux universités.

Engagement n° 46

D'augmenter les allocations recherche pour participer au développement de la recherche autour de pôles identifiés.

Engagement n° 47

Tous les lycéens et apprentis d'Auvergne auront leurs manuels scolaires et leurs matériels pédagogiques gratuits dès la rentrée 2005.

Engagement n° 48

Nous engagerons un plan de rattrapage et de modernisation des lycées auvergnats et des internats.

Engagement n° 49

De travailler à la mise en place d'un statut unique des stagiaires de la formation professionnelle.

Engagement n° 50

D'établir un schéma cohérent de l'apprentissage à l'échelle de la région, permettant notamment d'éviter la concurrence entre formation initiale, formation continue et apprentissage. Un suivi individuel des stagiaires dans les secteurs d'emploi les plus prometteurs sera expérimenté pour amplifier les insertions professionnelles.

Engagement n° 51

En parallèle, nous mettrons en place un plan régional de formation qui répondra à la fois aux besoins économiques locaux et aux objectifs de développement de la Région, et apportera des réponses plus spécifiques, par exemple, aux micro-entreprises et aux personnes "éloignées de l'emploi". Nous intensifierons les programmes de formation dans les domaines médico-social, de l'aide à la personne, du tourisme, du bois, de l'associatif et du culturel.

Engagement n° 52

Une charte des étudiants ou lycéens en formation en entreprise sera instaurée avec les entreprises, pour garantir des pratiques qualifiantes.

Engagement n° 53

L'accès à la validation des acquis de l'expérience pour les demandeurs d'emploi sera facilité : nous soutiendrons financièrement leur démarche d'accompagnement.

Engagement n° 54

Les jeunes sans emploi sortis depuis six mois du système de formation initiale auront accès à la qualification professionnelle.

Engagement n° 55

Nous donnerons aux personnes les plus éloignées de l'emploi la possibilité de se réinsérer dans la vie professionnelle, grâce à des programmes de formation ou d'insertion professionnelle adaptés (parcours individualisés, découverte des métiers, formation préqualifiante, école de la deuxième chance...).

Engagement n° 56

Nous faciliterons les déplacements des jeunes et des adultes dans le cadre de leurs formations. De même, parce que l'insertion sociale et professionnelle passe très souvent par une autonomie et une mobilité, nous prendrons en charge 75 % du coût des transports en commun pour les personnes en difficultés.

Engagement n° 57

De prévoir, dans tous les contrats de territoire, un volet spécifique pour les jeunes.

Engagement n° 58

De faciliter le développement d'un cadre favorable à la vie étudiante dans les villes qui accueillent des pôles de formation.

Engagement n° 59

De développer des cyber-espaces dans les lycées auvergnats et les centres de formation.

Engagement n° 60

D'expérimenter le développement de nouveaux outils d'aide à l'orientation : stages, visites d'entreprise...

Engagement n° 61

De lancer un espace numérique dédié aux jeunes. Cet espace, conçu avec eux, sera axé sur la culture, les services, le sport et la valorisation de leurs projets. Il sera le "lien social" entre tous les jeunes Auvergnats...

Engagement n° 62

D'expérimenter, dès 2005, une nouvelle approche des services au public par l'utilisation du haut débit, le développement des visio-services, du télétravail et des formations à distance, ceci sur huit territoires de la région, répartis dans les quatre départements de l'Auvergne.

Engagement n° 63

Dès 2005, un Observatoire du développement du haut débit sera créé. Il permettra de mieux prendre en compte les évolutions technologiques, les indispensables expérimentations et adaptations.

Engagement n° 64

La participation de la Région aux maisons de services publics, dans le cadre des contrats régionaux de développement durable.

Engagement n° 65

De développer le transport collectif à la demande. D'encourager le covoiturage et la création de centrales de mobilité pour répondre aux attentes des Auvergnats.

Engagement n° 66

Nous faciliterons l'installation de médecins et d'infirmières dans les zones rurales les plus fragiles, par le biais de bourses d'études conditionnelles et par un soutien aux cabinets de groupe. Nous participerons à la création de maisons de la santé et à la mise en place de réseaux de soins.

Engagement n° 67

La mise en place d'un plan quinquennal de désenclavement routier, ferroviaire et numérique de l'Auvergne, en partenariat avec les Conseils généraux et l'État. Il permettra à la Région de concentrer ses efforts pour faciliter les liaisons entre Clermont-Ferrand et les villes d'Aurillac, Le Puy, Montluçon, Moulins, et d'achever l'ouverture de l'Auvergne sur l'extérieur. Ce plan sera notamment financé par le produit de la taxe sur les cartes grises, soit un quart de l'impôt régional. En vue d'une couverture maximale en haut débit, nous apporterons notre soutien financier pour équiper les zones non desservies par l'ADSL et participerons à toutes les initiatives permettant d'irriguer le Massif central.

Engagement n° 68

D'améliorer la desserte ferroviaire entre Clermont-Ferrand et Paris et celle entre Clermont-Ferrand et Lyon pour accéder au "hub TGV".

Engagement n° 69

De soutenir le développement aérien des lignes Aurillac/Paris, Le Puy/Paris et de soutenir le hub d'Aulnat.

Engagement n° 70

De mettre en place des contrats régionaux de développement durable qui permettront de donner plus à ceux qui ont moins et de redonner ainsi les chances de développement à tous les territoires auvergnats. Nous rechercherons, en toutes circonstances, la complémentarité entre tous les territoires et la métropole clermontoise.

Engagement n° 71

D'encourager l'amélioration de l'habitat en Auvergne. La Région apportera son soutien aux politiques du logement dans les territoires ruraux dans le cadre des contrats de territoire et s'engagera en faveur du renouvellement urbain dans les quartiers populaires les plus fragiles.

Engagement n° 72

L'attribution des aides régionales aux ligues professionnelles et comités régionaux sportifs sera conditionnée à une meilleure répartition de leurs activités sur tout le territoire régional.

Engagement n° 73

De mobiliser tous les acteurs de la formation et de l'emploi par bassins de vie afin d'anticiper les mutations industrielles, les reprises d'activité et les besoins en main-d'œuvre qualifiée.

Engagement n° 74

Nos politiques régionales seront menées dans le cadre d'une concertation, afin de rechercher une meilleure coordination entre les acteurs publics et de fédérer autant que possible les moyens humains et financiers.

Engagement n° 75

La création d'une antenne de la Région dans chaque département de l'Auvergne pour rapprocher le Conseil régional des citoyens.

Engagement n° 76

Nous contrôlerons l'utilisation des fonds publics accordés aux entreprises et exigerons leur remboursement en cas de délocalisation.

Engagement n° 77

Nous tiendrons compte des critères sociaux dans l'attribution des marchés publics du Conseil régional ainsi que dans l'attribution de certaines aides. Par exemple, désormais, l'intégration par le sport des personnes handicapées sera un préalable pour le soutien financier accordé aux ligues sportives et aux comités régionaux. Nous distinguerons les entreprises auvergnates les plus respectueuses des règles éthiques : qualité de production, respect des employés, accueil des clients...

Engagement n° 78

La création d'un fonds régional des collectivités pour inscrire les actions humanitaires dans une solidarité durable et mieux prendre en compte les besoins des populations victimes de catastrophes naturelles.

Engagement n° 79

L'organisation d'un dialogue régulièrement entre les citoyens et les élus régionaux sur le net.

Engagement n° 80

La création de structures de concertation pour associer les citoyens aux décisions prises par le Conseil régional. Ainsi, dans les transports ferroviaires, des comités de ligne donneront la parole aux usagers.

Engagement n° 81

Un suivi des Assises territoriales, pour vérifier régulièrement la mise en œuvre des engagements pris.

Engagement n° 82

L'ensemble de nos politiques publiques sera soumis à une évaluation qualitative et financière.